

Appel à communication

Colloque

Autour de l'enfant : Parents, intervenant·e·s, institutions

Lausanne, 14 et 15 novembre 2013

Haute école de travail social et de la santé – Vaud, EESP

AISLF, CR08, Sociologie de la Famille

De nombreux États occidentaux jouent actuellement un rôle d'assistance, mais également de régulation auprès des familles, et ce particulièrement autour de l'enfant. Ainsi, le *parentage* (ou *parenting*) pris dans une acception large est le fait non seulement des parents, mais aussi d'une multitude d'acteurs, d'actrices et d'institutions. Cette fragmentation de l'action autour de la population enfantine se manifeste dans des champs aussi divers que ceux de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'économie (aides financières diverses en direction des familles) ou de la protection sociale. Par ailleurs, les processus d'individualisation propres aux sociétés modernes et qui concernent les enfants aussi, les ont conduites à développer des institutions autour des familles réclamant une intensification de la prise en charge et de la socialisation des enfants dont les parents sont partie prenante, celle-ci s'accompagnant d'effets de segmentation, de spécialisation et de professionnalisation. Ce phénomène se conjugue alors à une multiplication des normes, des valeurs et des principes qui fondent ces actions de prise en charge et de socialisation, de même que la partition des responsabilités à l'égard des enfants devient aussi tributaire des droits, des statuts, des positions, des points de vue et des ressources de chacun.

Dans certains domaines, les actions des institutions et de leurs agents se manifestent sous la forme de conseils, d'avis diffusés aux parents et expert·e·s par l'entremise du système éducatif ou de santé notamment. Mais depuis quelques années, dans nombre de pays, on observe une véritable émergence – ou résurgence – de formes de régulation de la parentalité par le biais des programmes de protection, de prévention, de dépistage de toute sorte, parfois sous le couvert du « soutien à la parentalité ». Ces mesures, qu'il s'agit d'analyser dans leur contexte, se traduisent par une intervention publique poussée au niveau de la vie familiale, intervention dont les individus peuvent être bénéficiaires, ou non, selon les cas.

Cela amène à se pencher sur trois types de questionnements de recherche. Premièrement, comment expliquer cette action publique accrue en direction de l'enfance et quels sont les enjeux politiques, moraux, financiers, sociaux, etc. qui la régissent ? A quelle conception actuelle de l'Etat (activateur,

incitateur, régalién) ces reconfigurations se rapportent-elles ? Deuxièmement, comment les divers intervenants et intervenantes auprès de l'enfant, vivent cette partition des responsabilités autour des fonctions de soin, d'éducation et de socialisation, et quel est l'impact des politiques publiques sur les rapports sociaux de sexe tant dans le champ professionnel que familial ? Troisièmement, comment les différentes configurations familiales usent de, et répondent à une telle multiplication des mesures d'accompagnement ?

Le colloque s'organisera autour de deux grands axes.

Axe 1 : Multiplication des acteurs et actrices autour de l'enfant et nouvelles formes de régulation de la parentalité

L'action publique et les politiques sociales et familiales exercent une influence importante sur la construction sociale de la famille, quoique de façon, et dans des directions très variables selon les époques et les espaces. Elles sont définies en fonction d'une certaine idée des responsabilités et des rôles reconnus aux parents à l'égard de leurs enfants, de leurs conditions de vie, de leurs besoins, ou des risques qu'ils encourent. Quel que soit le pays considéré, les agents de la *puissance publique* prônent différentes formes de normalisation médiatisée par de multiples transactions sociales avec des acteurs et actrices de la société civile, des spécialistes du droit, de la santé, du travail social, de la psychologie, etc. Qui sont aujourd'hui les représentants de l'autorité publique, quelles définitions donnent-ils de l'intérêt de l'enfant ? Comment se fait la partition entre leurs rôles et responsabilités ? Les définitions des besoins des enfants et les interventions sont-elles cohérentes entre elles ? Comment, à travers l'enfant, vise-t-on de nos jours à moduler indirectement le comportement de ses parents ?

Une réflexion nuancée sur le quadrillage de la vie privée par ces divers conseils, injonctions, avis diffusés dans le cours de l'action publique et des politiques sociales permettrait aussi d'approfondir la manière dont ces dispositifs mobilisent les structures familiales. Par exemple, le rôle maternel forgé par le régime de genre d'une société est une contrainte préalable qui pèse sur les décisions et les comportements de chaque parent (femme ou homme). Comment donc se construisent les régimes de genre spécifiques aux différentes sociétés étudiées et, en particulier, en quels termes se définissent les rapports entre ces régimes et les acteurs et actrices institutionnels chargé-e-s de la régulation de la vie familiale ? Comment ces dispositifs traversant la sphère familiale redéfinissent-ils et mobilisent-ils la relation parentale, l'exercice de l'autorité et de la responsabilité envers l'enfant ?

Axe 2 : Les familles face à la multiplication des acteurs et actrices autour de l'enfant

Ce deuxième axe invite à une réflexion poussée autour des positionnements et réactions des familles face aux impositions normatives récentes. Si, d'abord, l'institution familiale est aujourd'hui perçue comme un cadre de vie propice à l'épanouissement personnel, qui confère de la protection aux enfants, si, ensuite, elle valorise fortement l'autonomie en son sein et si, enfin, elle constitue un espace de création normative, comment alors, les normes transmises à travers l'action publique et les institutions sont-elles transposées et interprétées dans cet espace ? Autrement dit, en déplaçant l'analyse au niveau de la vie sociale concrète, comment les normes transmises à travers les politiques

sociales et familiales sont-elles interprétées dans les pratiques familiales et sociales, notamment en tenant compte de la diversité des familles et du statut socio-professionnel des parents ? Dans le contexte actuel de la répartition des responsabilités des acteurs et actrices autour de l'enfant, cela permet d'entrevoir une véritable opposition entre, d'un côté, le bien-être et l'intégrité de l'enfant, et de l'autre, l'autonomie et la liberté de ses parents. Quels critères fixent les limites de cette action, non seulement publique mais aussi privée ? Par exemple, la notion de « risque », souvent associée à la situation des mères précarisées, ne conduit-elle pas plutôt à pousser sans cesse plus loin les contrôles de l'État ? En contexte de pauvreté, les intervenant-e-s, issu-e-s le plus souvent de milieux plus aisés, parviennent-ils-elles véritablement à prendre en compte les valeurs et la réalité matérielle quotidienne des parents dans leurs interventions ?

On s'intéressera aussi aux formes de résistance et de contestation du contrôle étatique et de la régulation professionnelle. L'opposition à la règle prend parfois la forme de la contestation des décisions juridiques (garde d'enfant, pension alimentaire, opposition au placement en famille d'accueil) ou encore de revendications organisées par des groupes sur le droit à la famille, à l'enfant et à la filiation. On retrouve aussi des pratiques qui réaffirment les fonctions plus traditionnelles de la famille comme maître d'œuvre en matière de prise en charge des enfants.

Pour proposer une communication, envoyez un titre et un résumé de 1500 caractères (espaces compris) avant **le 10 mai 2013** aux deux adresses suivantes : marianne.modak@eesp.ch et helene.belleau@ucs.inrs.ca. Afin de pouvoir présenter leur(s) communication(s) au colloque, les auteur-e-s devront impérativement s'inscrire au préalable. L'inscription n'est cependant pas exigée au stade des propositions de communications.